

OBJET

N° 12/2020

**Budget primitif 2020
Budget annexe
Défense Extérieure
Contre l'Incendie.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L 2131-1 du CGCT)

Le 1^{er} Vice-Président
Christian ALIBERT.



L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 34

Qui ont pris part au vote : 36 (2 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : 13 février 2020

Présents votants : MM. Olivier AMRANE, Christian ALIBERT (Pouvoir Daniel FAYARD), Dominique DUPRET, Antoine DE PAMPELONNE, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Philippe BONNEFOY, Daniel GUEZE, Stéphane LAFAGE, Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Michel CLUZEL, Jacques DUNOGIER, Michel CIMAZ, Gilles QUATREMERE, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Michel MOULIN, Gilles LEBRE, Gilles BRUN, Stephan CHABOUD, Jean-Marc SITAR, Claude DEFAIVRE, Jacques-Henri ROCHE, Hervé COULMONT, Christian AUDEMARD, Patrice POMMARET, Marcel FRECHET, et Mmes Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY, Éliane BLACHE (pouvoir Pierre LUYTON)

Absents excusés : MM. Philippe PONTON, Fabrice BASSET, Daniel DUFOUR, Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Patrick DERIVAZ, Daniel FAYARD (Pouvoir Christian ALIBERT), Éric BOURRY, Michel BRET, Pierre LUYTON (pouvoir Eliane BLACHE), Fabrice CHIROUZE, Yohan BLANCHARD.

Secrétaire de séance : M. Hervé COULMONT.

Le Rapporteur: Monsieur Bernard BERGER, Vice-président.

Après présentation du budget primitif 2020 du budget annexe DECI du syndicat, il est procédé à son vote.

DÉLIBÉRATION :

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
approuve le budget primitif 2020 équilibré en dépenses et recettes à hauteur de : 37 000 € en section de fonctionnement,
et de 1 000 € en section d'investissement.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

02 MARS 2020